

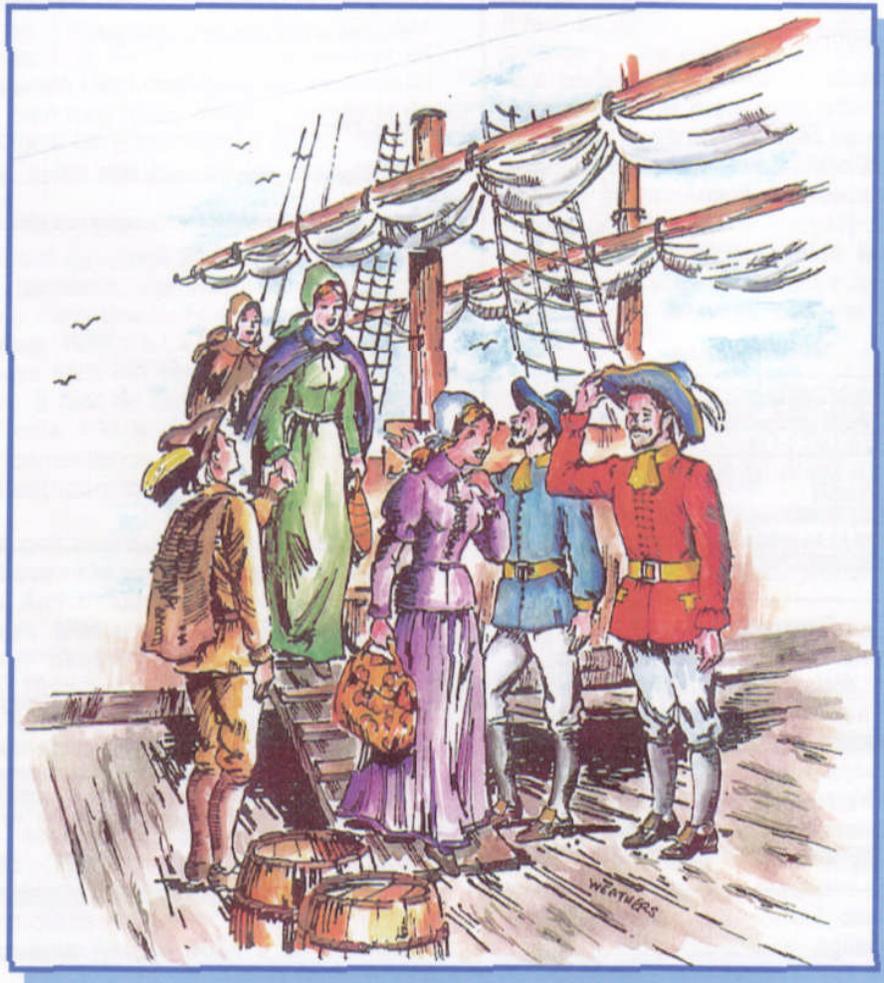


310, rue Montarville  
Longueuil, Québec  
J4H 2L7

[Daniel@Archambault.net](mailto:Daniel@Archambault.net)

Bulletin no 63, septembre 2003

## LES FILLES DU ROI



## Bulletin 63

**Rédacteur en chef**  
Pierre Archambault

**Collaboration**  
André G. Archambault  
Jacques Archambault  
Diane Chabot Archambault

**Traducteurs**  
Christine Archambault  
Jacques O. Archambault  
Roger Archambault  
Lucienne Tong

### Impression

**COPIE SERVICE**  
PHOTOCOPIE-INFOGRAPHIE  
73 St-Antoine Sud, Granby, Qc. J2G 9K8  
TÉLÉPHONE 450.777.4480 TÉLÉCOPIEUR 450.777.2855  
copieservice@qc.aira.com

**Contactez-nous**  
Richard Archambault  
Tél. (514) 697-2439

**Visitez notre site Internet**  
[www.archambaultdamerique.com](http://www.archambaultdamerique.com)

## Sommaire

Le charme des filles au XVII <sup>e</sup> siècle .....	3
Les fiançailles .....	5
Un membre nous écrit .....	5
L'intervalle d'attente .....	6
La batterie de cuisine de nos ancêtres .....	7
Bienvenue aux nouveaux adhérents .....	10
Les Archambault d'Amérique, 20 ans déjà .....	11
Vies d'Archambault .....	14
Arbre généalogique .....	16
Les déménagements et le transport des bâtiments .....	18

### Dépôt légal troisième trimestre 2003

Tous droits de reproduction, d'édition, d'impression, de traduction, d'adaptation, de représentation, en totalité ou en partie, réservés en exclusivité pour tous les pays. La reproduction de tout extrait de cette publication par quelque procédé que ce soit, tant électronique que mécanique et en particulier par photocopie ou microfilm est interdite sans l'autorisation écrite de *Les Archambault d'Amérique*.

## **Le charme des filles au XVII<sup>e</sup> siècle**

L'intendant Jean Talon avait recommandé au comité recruteur des filles du roi que les demoiselles soient dignes, de bonnes mœurs, robustes, intelligentes et belles. Le climat de la Nouvelle-France, plus rude que celui auquel elles sont habituées, les force à adopter une attitude différente, ce qui distingue de plus en plus la femme canadienne de la Française.

La relation de 1642 cite : « Des filles tendres et délicates, qui craignent un brin de neige en France, ne s'étonnent pas ici d'en voir des montagnes. [...] Un frimas les enrhumait en leurs maisons bien fermées, et un gros et grand et bien long hiver, armé de neiges et de glaces depuis les pieds jusqu'à la tête, ne leur fait quasi autre mal que de les tenir en bon appétit. »

Nos hivers rigoureux et longs font en sorte qu'elles semblent paresseuses. Denonville mentionne dans une lettre adressée au roi, le 6 novembre 1687 : « La plupart des femmes de ce pays sont fort fainéantes et toutes demoiselles. Il faut du temps pour venir à bout de tout cela. » Il y a exagération, car les travaux domestiques et l'éducation des enfants les occupent toute la journée.

Il n'est pas rare qu'elles se marient à l'âge de 12 ans. Deux des filles de l'ancêtre Jacques Archambault, Marie et Marie-Anne, se sont en effet mariées à 12 ans. Anne et Jacqueline n'avaient que 16 ans à leur mariage. Pour ce qui est d'Anne, mariée au bigame Michel Chauvin, elle était sûrement séduisante, puisqu'elle se remaria à Jean Gervaise. Celui-ci la préféra à 12 des filles du roi, arrivées avec lui à bord du même navire, avec la recrue de 1653. Dans un autre cas, Jacqueline Toureau, sœur de Françoise, épouse de l'ancêtre Jacques Archambault, était sans doute ravissante, car elle se remaria une deuxième fois en 1654 à un célibataire

endurci, Maurice Arrivé, maître-maçon, qui n'a pu résister à ses charmes. À Trois-Rivières, en 1654, le mariage de Jean Aubuchon et Marguerite Sédilot, futurs beaux-parents de Jacques Archambault, petit-fils de l'ancêtre, fut annulé, car Marguerite n'avait que 11 ans. Le mariage fut réhabilité à Montréal en 1655.

Au sujet des mariages des jeunes en Nouvelle-France, le baron de La Hontan écrit : « Ce qui fait qu'on se marie facilement en ce pays-là, écrit-il, c'est la difficulté de pouvoir converser avec les personnes de l'autre sexe. Il faut se déclarer aux pères et aux mères au bout de quatre visites qu'on fait à leurs filles. Il faut parler de mariage ou cesser tout commerce, sinon la médisance attaque les uns et les autres comme il faut. On ne saurait voir les femmes sans qu'on en parle désavantageusement et qu'on ne traite les maris de commodes. » De plus, le curé surveille habituellement les fréquentations de ses ouailles. Il veille « plus soigneusement à la conduite des filles et des femmes que les pères et les maris. »

Le baron de La Hontan, juge ainsi la Canadienne : « Le sang du Canada est fort beau. Les femmes y sont généralement belles ; les brunes y sont rares ; les sages y sont communes. Les paresseuses y sont en assez grand nombre. Elles aiment le luxe au dernier point et c'est à qui mieux prendra les maris au piège. »

Les officiers français diffèrent d'opinion sur la beauté des Canadiennes. Le chevalier Louis-Henri de Baugy explique : « Elles sont d'assez bonne humeur, mais elles ne sont pas trop bien faites. » Le clergé est d'accord sur la question du goût de luxe et de la vanité des femmes. Monseigneur de Laval fustige en 1682 : « De quel crime ne se rendent pas coupables et quelles punitions ne doivent pas attendre celles qui portent cet appareil fastueux jusque dans nos églises, paraissant

dans les lieux consacrés à la prière et à la pénitence avec des habits indécents, faisant voir des nudités scandaleuses de bras, d'épaules et de gorges, se contentant de les



Couverture d'un pamphlet épicé attribué à Charles Chiniquy et publié par lui sous le titre : *Les épouvantables révélations de Maria Monk.*

couvrir de toile transparente, qui ne sert bien souvent qu'à donner plus de lustre à ces nudités honteuses, la tête découverte ou qui n'est couverte que de coiffes transparentes, et les cheveux frisés. (...) Nous défendons très expressément à toutes les filles et femmes de quelque qualité et condition qu'elles soient de s'approcher des sacrements dans les manières indécentes que nous venons de spécifier par notre présent mandement, et à tous les curés de notre diocèse de les y recevoir en cet état. » Monseigneur de Saint-Vallier ordonne à ses curés de refuser l'absolution aux femmes et aux filles « qui portent le sein découvert,

lorsqu'elles ont été suffisamment averties du mal qu'il y a dans cette modeste façon de se vêtir. On ne doit pas non plus donner la Sainte Communion, quand elles s'y présentent dans cet état. » Il va même plus loin : « Les confesseurs ne doivent pas absoudre ni entendre les confessions des personnes des péchés desquels ils ont eux-mêmes été participants ou complices.

« La beauté des femmes est certes une arme à double tranchant. Dans certaines églises, pour inciter les paroissiens à se montrer plus généreux, des femmes font la quête. Quelques curés acceptent bien la chose, puisque cette coutume existe en France à la même époque ; mais d'autres s'y opposent. Ainsi le curé de Notre-Dame de Montréal, M. Dollier de Casson, répond au marguillier Jean Arnaud qui veut faire quêter quelques dames : "Trop souvent les quêtes se font par des personnes choisies en beauté et en attraits, se faisant conduire par des écuyers, se parant ce jour-là d'une façon extraordinaire, donnant des assignations aux jeunes messieurs, disant : tel jour, je serai quêteuse de la paroisse, ne manquez pas d'y venir, et d'y faire honneur à ma quête. Même des personnes connues pour scandaleuses sont commises pour de telles quêtes à la vergogne de l'église.

« Craignant toutes ces choses et en ayant déjà vu ici de petits échantillons, on a doucement exclu les femmes et les filles de la quête paroissiale, sachant que cela faisait faire bien plus de péchés mortels, que cela n'y amassait d'argent<sup>1</sup>. »

Ajoutons en complément d'information qu'aucun descendant de Jacques Archambault n'épousa une fille du roi.

<sup>1</sup> Jacques Lacoursière et Claude Bouchard, *Notre Histoire Québec-Canada.*

## LES FIANÇAILLES

### Cérémonie religieuse

Dans son rituel, Mgr de Saint-Vallier, évêque de Québec de 1688 à sa mort en 1727, déclara que les fiançailles « doivent être toujours faites en l'Église, en présence du curé et des témoins » et qu'elles obligent sous peine de péché ; on les considère donc comme un acte religieux. Quelque temps plus tard, il abolit lui-même les fiançailles religieuses, car il reprochait à certains fiancés de prendre par la suite des libertés qui n'étaient permises qu'en mariage.

Au début de la colonie, jusqu'à la nomination de Mgr de Saint-Vallier en 1688, il ne semble pas qu'il y ait eu des fiançailles religieuses à Ville-Marie. La documentation est muette sur ce point. Toutefois, selon l'enquête faite en 1650 sur le bigame Michel Chauvin, celui-ci aurait fiancé en 1646 Anne Archambault, fille de l'ancêtre Jacques.

### Pendant le temps de la « cour »

« Pendant le temps de la "cour", octroyez aux fiancés une certaine latitude, sans toutefois les laisser livrés à eux-mêmes. Il est bon de les laisser causer librement, sans qu'on puisse entendre ce qu'ils disent.

« Les fiancés ne doivent jamais s'asseoir sur le même meuble, ils ne peuvent rester

ensemble dans une pièce fermée ; pourtant les convenances sont sauvées s'ils sont en tête-à-tête dans une chambre dont la porte ouverte donne sur une autre pièce occupée par la mère ou des personnes de la famille.

« Les fiancés ne doivent s'appeler que monsieur et mademoiselle ; seules les relations d'enfance autorisent l'emploi du prénom.

« Le baiser sur le front est permis, mais la simple poignée de main est de meilleur goût.

« Certains traités de savoir-vivre interdisent à une jeune fille d'aller en soirée, au théâtre, pendant le temps de la cour.<sup>1</sup> »



<sup>1</sup> UNE PARISIENNE, *Les usages du siècle*. Paris, A. Deslinières, éditeur, 1895.

### *Un membre nous écrit...*

I was very pleased with the colours of both front and back pages of our last newsletter (a job well done).

I must admit we do have one of the "Best" newsletters of all associations. I saw many and ours is "tops" with many interesting facts... since I am very proud of being a translator for our association.

Lucienne Tong, Sault-Ste-Marie

Fille de Léon Clovis Piché et de Laura Archambault.

## L'INTERVALLE D'ATTENTE

L'intervalle entre la signature du contrat et la cérémonie du mariage n'est pas toujours déterminé par les fiancés, car l'Église a ses exigences. Elle défend les mariages durant l'Avent et le Carême, périodes consacrées à la pénitence.

Les contrats sont donc suivis du mariage, mais pour des raisons inconnues le mariage de Jean Gervaise et d'Anne Archambault, épouse en premières noces du bigame Chauvin, est dans une situation exceptionnelle. Il fut béni le 3 février 1654 et le contrat de mariage ne fut signé que le 25 mars suivant. Ce contrat, qui ne parle toujours que des « futurs époux » a été manifestement rédigé avant le mariage et signé après.

La durée de l'intervalle est en moyenne de un à neuf jours. Pourtant Laurent Archambault, fils de l'ancêtre, et Catherine Marchand signent leur contrat de mariage le 14 décembre 1659 et le mariage est béni le 17 janvier 1660, soit 33 jours après. Ce fut l'un des rares mariages de Ville-Marie qui eut lieu dans un intervalle de 30 à 39 jours.

Quant à Jacquette Archambault, autre fille de l'ancêtre, mariée à Québec le lundi 28 septembre 1648 à Paul Chalifour, le contrat ne passe devant le notaire Badeau que le mardi 13 février 1657. Pour des raisons que nous ignorons, le couple signa son contrat neuf ans après son mariage.



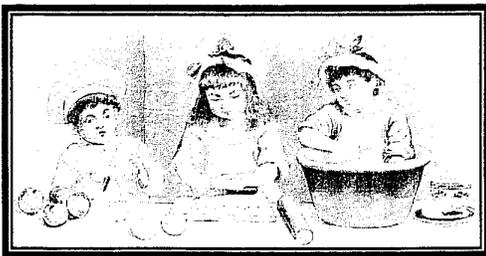
### *Indice du mouvement saisonnier des mariages Île de Montréal (1646-1715)*

Mois :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total
Nombres absolus :	148	120	38	80	67	80	65	76	100	141	310	77	1 302
Nombres journaliers :	4,7	4,3	1,2	2,6	2,1	2,6	2,0	2,6	3,3	3,4	10,3	2,4	42,6

### **La batterie de cuisine de nos ancêtres**

Dès le début de la colonie, les ustensiles sont indispensables à la vie quotidienne et nos ancêtres ont toujours eu une cuisine assez garnie. Ces ustensiles qui, vers la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, prennent le nom générique de batterie de cuisine.

Tout comme en Europe, les ustensiles étaient façonnés à la maison et pouvaient être une œuvre d'art. Gilles Lauzon, époux de Marie-Anne Archambault, fille de l'ancêtre, fut le premier chaudronnier de Ville-Marie. Selon l'historien Julien Déziel « le maître-chaudronnier, tout comme le maître-voiturier et le maître-cordonnier, devait présenter ses travaux devant un jury pour avoir le droit d'ouvrir boutique, de fabriquer et de vendre ». Le 20 août 1673, Gilles Lauzon conclut un accord avec Jacques Picot pour l'achat d'une maison, moyennant, entre autres, 50 livres en travaux de chaudronnerie. Lauzon enseigne son métier à son fils Séraphin et à son neveu Laurent Tessier, fils d'Urbain et de Marie Archambault. Il exige de son neveu qu'à sa mort il doive à son tour enseigner le métier à un de ses enfants, au même prix, temps et conditions.



Souvent dans les inventaires notariés de biens meubles, on note la présence d'ustensi-

les. Retenons-en quelques-uns ayant appartenu aux enfants et aux petits-enfants de notre ancêtre Jacques Archambault.

### **La bassine et le poêlon**

Ayant à proximité de sa maison des fruits sauvages en abondance et des arbres fruitiers importés de France, la ménagère fait sa provision de confitures. Outre qu'elle sert au lavage des mains, la bassine est plus souvent utilisée comme vase à confiture. La fille de notre ancêtre Anne Archambault, épouse de Jean Gervaise, possède, rue Saint-Joseph à Ville-Marie, aujourd'hui rue Saint-Sulpice « une petite bassine de Cuivre Jaune » valant trois livres, pour faire ses confitures dont les fruits étaient cueillis tout près de chez elle où est située l'actuelle basilique Notre-Dame. La bassine est ordinairement faite de laiton, d'étain ou de cuivre. Le poêlon est aussi destiné aux mêmes usages. Dans l'inventaire des biens du chaudronnier Laurent Tessier, élève de son oncle Gilles Lauzon, on note « un meschant poislon avec son manche de fer de mille valeur ».

### **La tasse, le flacon et la gourde**

Généralement façonnées de faïence ou de terre cuite on trouve également des tasses d'étain et de métal. Jean-Baptiste Tessier, fils de Marie Archambault, possède « Une tasse et Un plat de fer blanc Estimés Ensemble à deux livres ». Quant au flacon de métal, il remplace la gourde. Chez Chalifour, la fille de Jacqueline Archambault dispose d'« Un petit flacon d'Estain tenant demy ars », lequel vaudrait quelque deux livres.

### **Le muscadier**

Lors de l'inventaire des biens meubles de Jean-Baptiste Tessier, autre fils de Marie Archambault, l'estimateur signale la présence d'«Un muscadier... de fer Blanc». Il semble que le muscadier est, selon toute évidence, tout simplement une boîte pour la conservation de la muscade. D'après Furetière en 1701, le muscadier est un arbrisseau qui fournit la muscade.

### **La couloire, l'écumoir et la mouvette**

La batterie de cuisine au XVII<sup>e</sup> siècle ne serait pas complète sans les couloires, les écumoirs et les mouvettes. Faite ordinairement de laiton, de cuivre, d'étain, de fer blanc et aussi de bois, la couloire sert à égoutter la partie liquide de certaines substances. Le chaudronnier Séraphin Lauzon, fils de Marie-Anne Archambault, possède en 1697 « une petite chaudière à boire, un Couloir de Cuivre Rouge » valant presque dix livres.

### **Les chaudières**

Les colons possèdent des chaudières de cuivre, de fer blanc ou de laiton pour la traite des vaches. Les chaudières de cuivre sont quelquefois cerclées de bois pour les renforcer. Les chaudières ayant un couvercle sont les plus recherchées et font à l'occasion l'objet d'un partage en bonne et due forme, devant notaire. Au mois de septembre 1700, Urbain Gervais, fils d'Anne Archambault, reçoit « Une Chaudière de Cuivre rouge avec son Couvercle Quy est a moitié Entre Led urbain Gervaise & Charles Gervaise son frère Estimé à huit livres quest po' La moitié dud urbain Gervaise quatre Livres ».

L'habitant, afin de déterminer la quantité des solides et des liquides, dispose de plusieurs récipients, dont le seau qui est l'unité de mesure de la chaudière. La plupart des chaudières contiennent un et demi, deux, trois, quatre et même six seaux. En 1731 Angélique Gervaise, sœur d'Urbain et de Charles, possède « une grande Chaudière presque neuve de Cuivre rouge environ trois Seaux estimée à trente livres ». C'est une somme assez rondelette, même s'il s'agit d'un ustensile de cuivre.

### **L'égouttoir, le porte-plat et le porte-assiette**

Afin qu'ils sèchent plus rapidement, les ustensiles lavés sont placés sur l'égouttoir. Il est fait d'un morceau de bois, armé de chevilles. Certains sont en étain, comme celui de la famille Jean-Baptiste Tessier en 1713.

Lorsque les ustensiles sont secs, ils sont rangés sur le porte-plat ou le porte-assiette. Le chaudronnier Séraphin Lauzon dispose d'« Un porte assiette ».

### **Les cuillères**

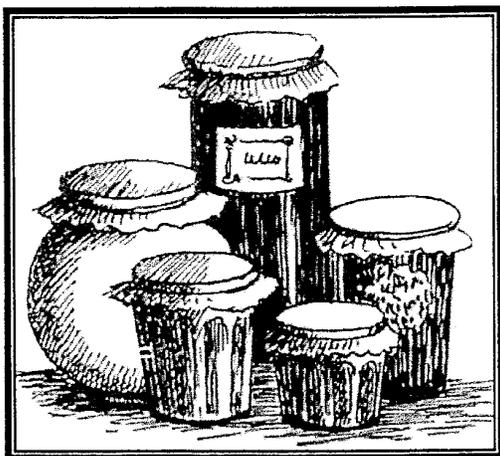
Les cuillères en étain sont fort nombreuses chez l'habitant, mais elles sont fragiles et se brisent régulièrement. Il faut donc les faire fondre et en fabriquer de nouvelles avec l'aide d'un moule, qui se vend cher à l'époque. Une des premières mentions remonte au 2 août 1689, alors qu'on trouve « un moule de Cuillere » chez le couple Urbain Tessier et Marie Archambault. Ces moules se vendaient très cher à l'époque, soit 15 livres<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Robert -Lionel Séguin, *Les ustensiles en Nouvelle-France*.

### Passons à table

Le voyageur suédois Pehr Kalm qui à plusieurs occasions a été invité à dîner chez l'habitant ou chez de grands personnages, raconte dans son journal en date du 26 juillet 1749 : « Les repas des Français, si je puis me permettre de le dire, sont habituellement surabondants ; on sert d'assez nombreux plats, potages aussi bien que viandes variées. La coutume de beaucoup la plus courante ici, chez soi ou comme invité, consiste à poser sur la table, près de l'assiette, cuillère et fourchette ; chacun, par contre doit se servir de son propre couteau ; chaque personne, dès qu'elle est à la table, sort son couteau de la poche de son pantalon ou de la jupe... on a pour règle précise de prendre le dîner à midi juste et le souper à 7 heures du soir ».



Chaque foyer ne peut cuire que le pain qu'il consomme. Les aubergistes et les cabaretiers doivent acheter leur pain d'un des trois premiers boulangers de Ville-Marie, dont celui du boulanger-marchand Jean Gervaise, époux

d'Anne Archambault. Comme dessert, au Fort Saint-Frédéric des Adirondacks, le pain est trempé dans un plat de lait bouilli cuisiné par la boulangère du Roi Marie-Anne Tessier, petite-fille d'Urbain et de Marie Archambault.

### Les boissons

L'eau constitue presque exclusivement la boisson des gens du commun. La famille Archambault a certainement bu du bouillon ou du rossolis. En voici la recette.

#### **Le bouillon « Archambault »**

Une boule de pâte à pain de la grosseur d'un œuf, cuite par le boulanger Jean Gervaise, jetée dans un pot d'eau fraîchement prélevée dans un des puits creusé par l'ancêtre Jacques Archambault.

#### **Le rossolis « Archambault »**

Liqueur distillée, composée de roses, de fleurs d'oranger, de cannelle, de clous de girofle et de muscade prise dans le muscadier de Jean-Baptiste Tessier, qu'il boit dans sa tasse de fer blanc.

On en fabrique aussi avec du sucre d'érable que l'on mélange à de l'eau-de-vie, obtenue comme rémunération du creusement d'un des puits de Jacques Archambault.

**Bon appétit...**



### **Rubrique nécrologique**

**Réal**, décédé à Granby le 15 mars, âgé de 70 ans. Il laisse dans le deuil son épouse Marthe Dupuis et ses enfants Line, Pascal et Richard propriétaire du Boulevard de la pub, division du lettrage de Granby<sup>1</sup>.

**Shirley Laughren** (1925-2003)

Aylmer, le 18 janvier 2003, épouse de feu Joseph Archambault. Shirley était membre de notre association depuis le début en 1983. Elle laisse dans le deuil son fils George, Robert, David et Joseph.

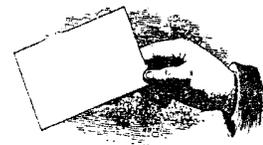
**Gérard**, décédé à Laval le 4 juin 2003, âgé de 78 ans et père de feu Gilbert et Guy. Il laisse dans le deuil son épouse Thérèse Paquette et ses enfants, Claire, Marie, Jean, Louis, Jacques, Josée et Pierre.

À ces familles éprouvées, les condoléances des Archambault d'Amérique.

### **Bienvenue aux nouveaux adhérents**

M. Jacques Archambault  
M. Roch Archambault  
M. Maurice Archambault  
Mme Jo-Ann Dufort

Montréal  
Colombie Britannique  
Duvernay, Laval  
Sainte-Julie



---

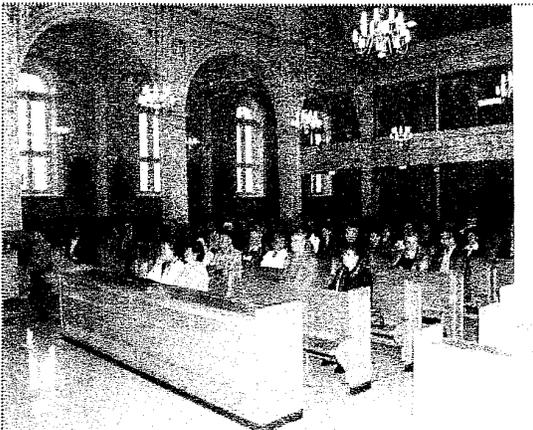
<sup>1</sup> Pierre Archambault, *Dictionnaire généalogique des Archambault d'Amérique*, Vol 6, p. 262.

## Les Archambault d'Amérique, 20 ans déjà

Le samedi 14 juin 2003, les Archambault d'Amérique avaient rendez-vous à L'Assomption, pour leur assemblée générale annuelle. La première étape de l'assemblée avait lieu à l'église, où une centaine d'Archambault et d'amis ont été accueillis à l'orgue par Mme Thérèse Gadoury-Archambault.



Puis M. Paul Racine, historien de l'art et spécialiste du patrimoine religieux du Québec, nous a introduits dans le monde de la construction des églises, en particulier de celle



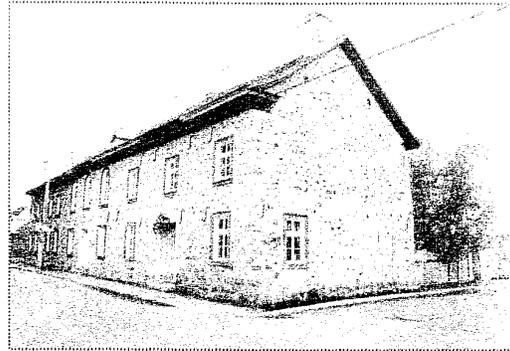
de L'Assomption. Il nous a entretenus de François Archambault, bâtisseur d'églises et

maître d'œuvre de l'agrandissement de l'église de L'Assomption, en 1865.

L'exposé de M. Racine a été rehaussé par un récital de M. Pierre Gadbois titulaire des orgues de la basilique Sainte-Anne de Varrennes. M. Gadbois a interprété à l'orgue Casavant Frères datant de 1926, quelques oeuvres de J.-S. Bach, de Louis Lefébure-Wély et de Léon Boëllmann.

Puis M. Racine a présenté quelques pièces d'orfèvrerie appartenant au trésor de la paroisse, en précisant maints techniques sur ces vases sacrés fabriqués aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

Nous nous sommes rendus ensuite dans une magnifique maison québécoise appelée *Le vieux palais*, qui a été au XIX<sup>e</sup> siècle le palais de justice pour toutes les causes à caractè-



rière civil de la région. Les propriétaires actuels en ont conservé la salle d'audience dans son état d'origine, salle maintenant utilisée pour les réceptions, le tournage de films et la conservation du patrimoine québécois.

C'est en ces lieux riches d'histoire que Pierre Archambault, notre archiviste, a lancé son plus récent ouvrage : *Les*

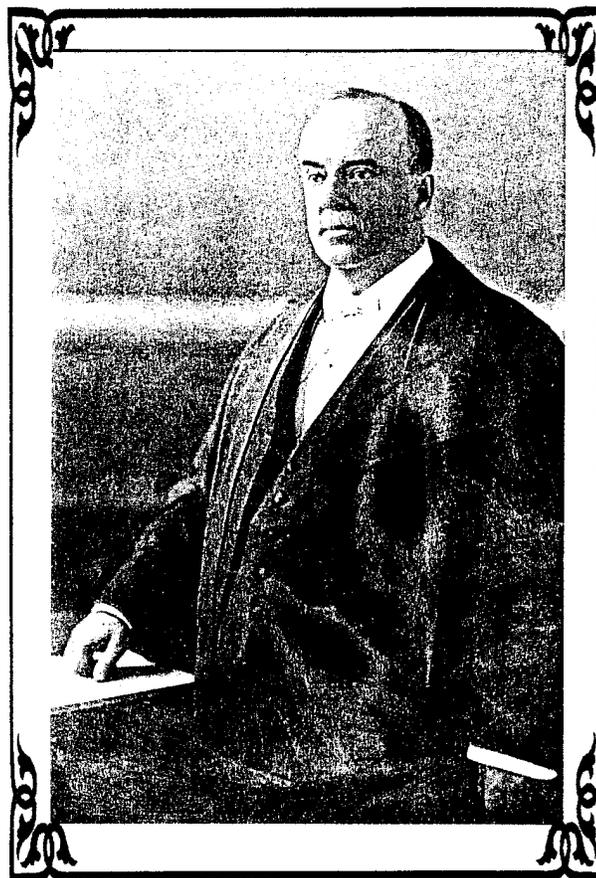
*Archambault d'Amérique dans le domaine religieux. Un vin d'honneur a été servi pour saluer l'événement.*



*Archambault d'Amérique dans le domaine religieux. Un vin d'honneur a été servi pour saluer l'événement.*



Vies d'Archambault



*Le juge Sir Horace Archambault*

## LE JUGE SIR HORACE ARCHAMBAULT

« Horace Archambault naquit à L'Assomption, le 6 mars 1857, du mariage de l'honorable Louis Archambault, conseiller législatif et ministre dans plusieurs gouvernements, et de Élisabeth Dugal. Il fit ses études classiques au collège de L'Assomption et au séminaire de Québec, et ses études de droit à l'université Laval, à Québec.

« Admis au barreau le 1<sup>er</sup> octobre 1878, il commença à pratiquer sa profession à Montréal, en société avec MM. H.-B. Rainville et Horace Gervais.

« Nommé professeur de droit commercial et maritime à l'université Laval, à Montréal, en 1881, il devint, dix ans plus tard, doyen de la faculté de droit de cette institution.

« Le 27 septembre 1882 il épousa à Notre-Dame de Québec Élisabeth Lelièvre<sup>1</sup>.

« Le 6 juin 1888, M. Archambault remplaçait son père comme conseiller législatif de la division de Repentigny. Il fut président du Conseil législatif de 1897 à 1908.

« Le 26 mai 1897, l'honorable M. Archambault entra dans le ministère Marchand en

qualité de procureur général. Il conserva ce même portefeuille dans le ministère Parent, de 1900 à 1905.

« Le 17 septembre 1908, M. Archambault, qui, deux ans auparavant, avait refusé de monter sur le banc de la Cour Supérieure, remplaçait l'honorable juge J.-G. Bossé à la Cour du Banc du Roi. Le 11 août 1911, il devenait juge en chef de cette cour, en remplacement de sir L.-A. Jetté. Il fut créé chevalier (Knight) par Sa Majesté George V, le 1<sup>er</sup> janvier 1914.

« Sir Horace Archambault mourut subitement à Trois-Pistoles, comté de Témiscouata, où il était en villégiature, le 25 août 1918.

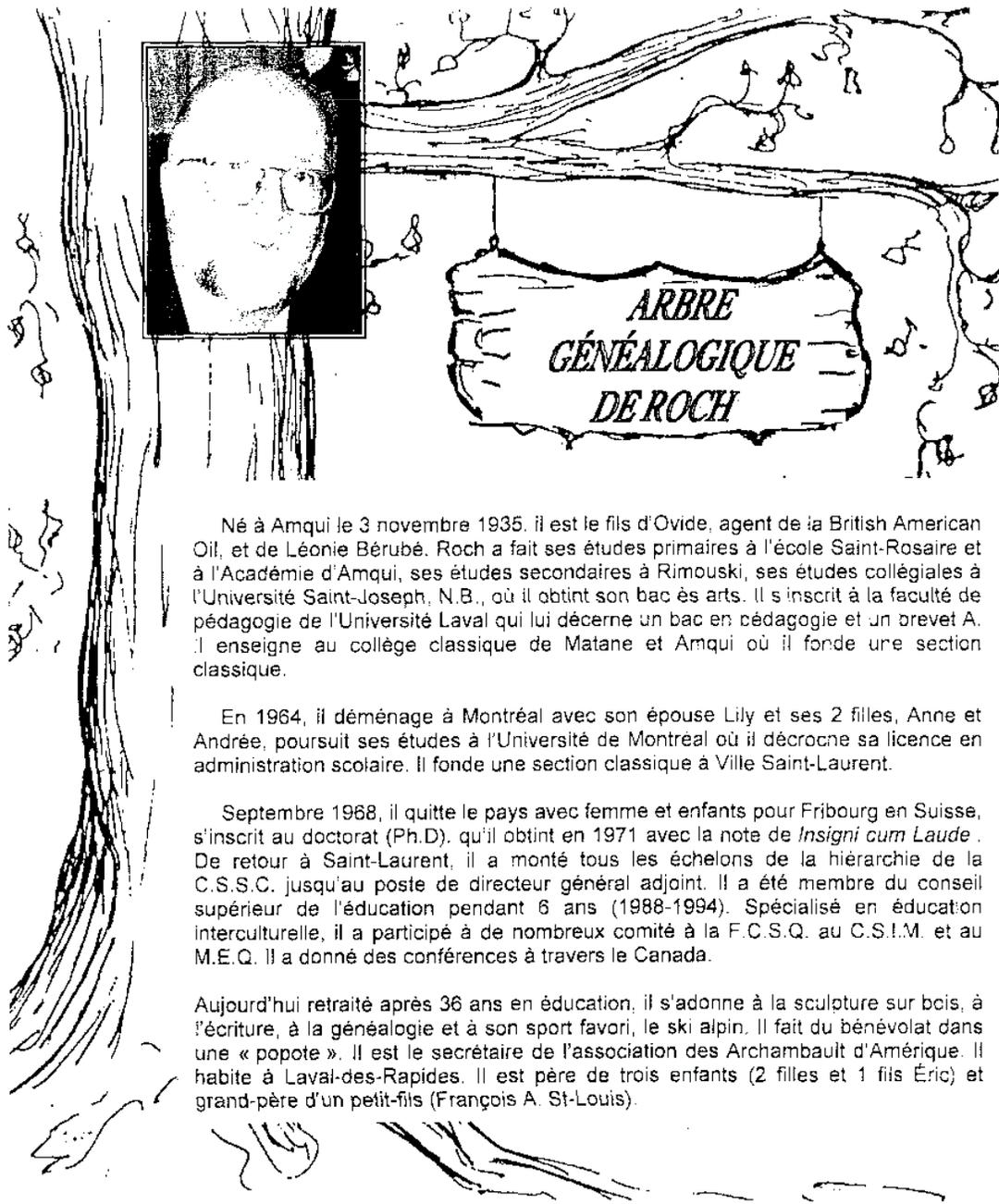
« Dans les jugements du juge Archambault se reflètent toutes les qualités de son esprit, vigueur du raisonnement, clarté, précision, agencement des arguments, élévation d'idées, distinction, belle ordonnance, enfin tout ce qui convainc, qui persuade et fait d'un jugement une œuvre d'art, en même temps qu'une œuvre de raisonnement et distingue un magistrat de race et de grande lignée. (Juge P.-Eugène Lafontaine.)<sup>2</sup> »

---

<sup>1</sup> Pierre-Georges Roy, *Les juges de la province de Québec*.

---

<sup>2</sup> Pierre Archambault, *Dictionnaire généalogique des Archambault d'Amérique*, Vol. 3, p. 200.



ARBRE  
GÉNÉALOGIQUE  
DE ROCH

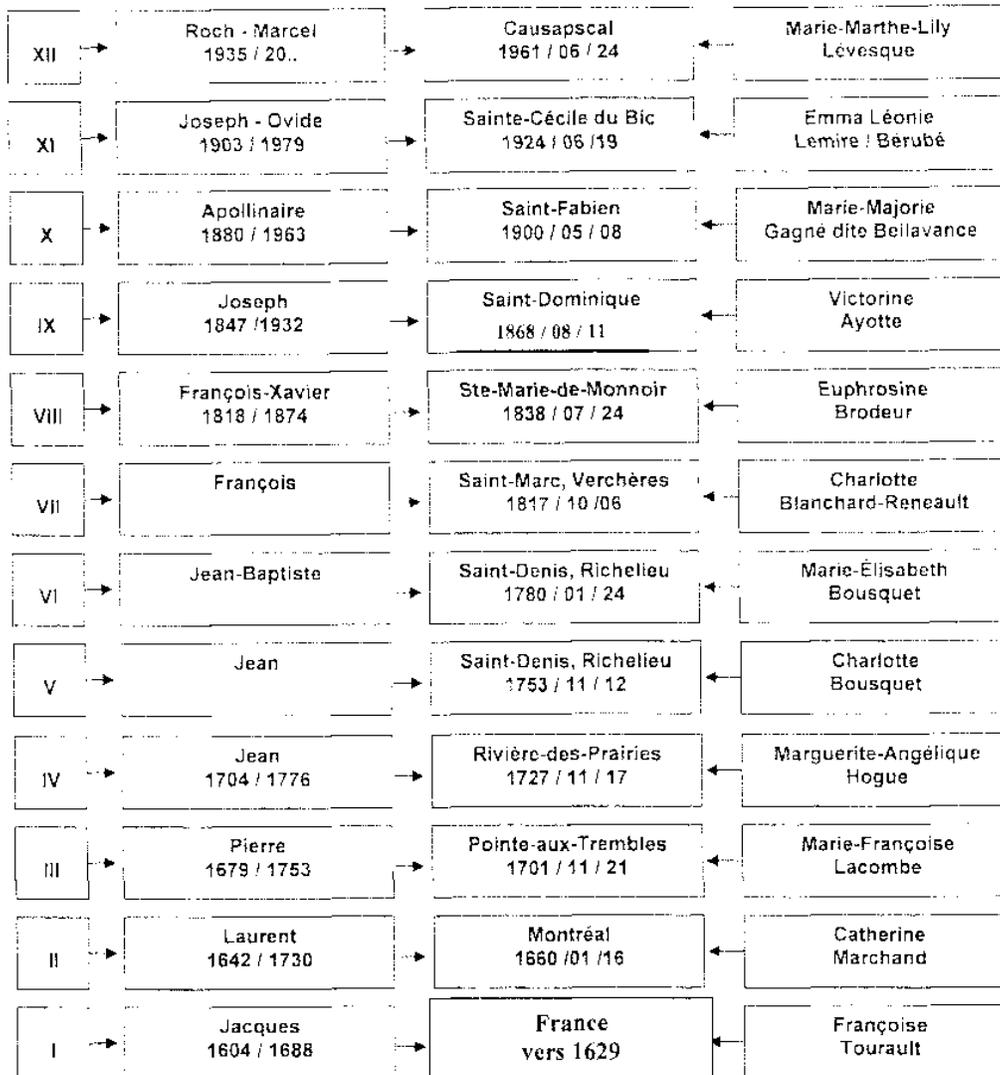
Né à Amqui le 3 novembre 1935, il est le fils d'Ovide, agent de la British American Oil, et de Léonie Bérubé. Roch a fait ses études primaires à l'école Saint-Rosaire et à l'Académie d'Amqui, ses études secondaires à Rimouski, ses études collégiales à l'Université Saint-Joseph, N.B., où il obtint son bac ès arts. Il s'inscrit à la faculté de pédagogie de l'Université Laval qui lui décerne un bac en pédagogie et un brevet A. Il enseigne au collège classique de Matane et Amqui où il fonde une section classique.

En 1964, il déménage à Montréal avec son épouse Lily et ses 2 filles, Anne et Andrée, poursuit ses études à l'Université de Montréal où il décroche sa licence en administration scolaire. Il fonde une section classique à Ville Saint-Laurent.

Septembre 1968, il quitte le pays avec femme et enfants pour Fribourg en Suisse, s'inscrit au doctorat (Ph.D) qu'il obtint en 1971 avec la note de *Insigni cum Laude*. De retour à Saint-Laurent, il a monté tous les échelons de la hiérarchie de la C.S.S.C. jusqu'au poste de directeur général adjoint. Il a été membre du conseil supérieur de l'éducation pendant 6 ans (1988-1994). Spécialisé en éducation interculturelle, il a participé à de nombreux comités à la F.C.S.Q. au C.S.I.M. et au M.E.Q. Il a donné des conférences à travers le Canada.

Aujourd'hui retraité après 36 ans en éducation, il s'adonne à la sculpture sur bois, à l'écriture, à la généalogie et à son sport favori, le ski alpin. Il fait du bénévolat dans une « popote ». Il est le secrétaire de l'association des Archambault d'Amérique. Il habite à Laval-des-Rapides. Il est père de trois enfants (2 filles et 1 fils Éric) et grand-père d'un petit-fils (François A. St-Louis).

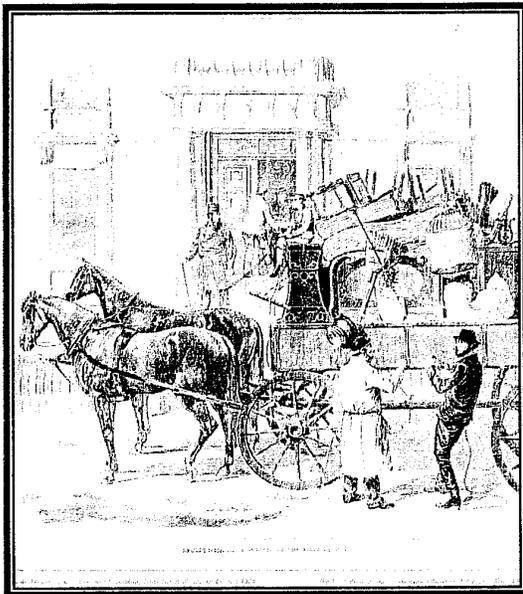
## ARBRE GÉNÉALOGIQUE DE ROCH



## Les déménagements et le transport des bâtiments

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les gens ne déménageaient jamais, sauf quelques fois après un mariage ou la mort d'un proche. On naissait dans la maison paternelle ou maternelle, où on y grandissait ensemble jusqu'à la mort.

Lorsqu'un déménagement était nécessaire pour des raisons exceptionnelles, la parenté et les voisins venaient offrir leurs services et en un rien de temps le travail était accompli sans heurt et sans frais. Ensuite c'était une fête



improvisée par tous ceux qui participaient à cette corvée qui se terminait toujours par des réjouissances assez caractéristiques. Aujourd'hui les déménageurs professionnels emballent et déménagent à un endroit indépen-

dam- ment des distances à franchir. Au début de la colonie, il n'y avait que de petites maisons de bois, non subdivisées, pas très solides avec des assemblages très simples de pièces embouvetées aux encoignures. Elles se démontaient facilement, ce qui simplifiait leur transport, même celui des groupes, avec le peu d'équipement dont on disposait. Ce fut le cas le 11 mars 1681 lorsque le sieur Lamothe « promet et Soblige de charoyer et traîner, la maison et grange » d'Urbain Tessier, époux de Marie Archambault, fille de notre ancêtre, et de les monter sur leur emplacement, moyennant la somme de 20 livres<sup>1</sup>. Le transport des immeubles ne date d'hier.

### De Saint-Denis à Saint-Antoine

En 1936, Léonidas Archambault, fils d'Hermas et d'Arline Guertin, acheta une maison dans le troisième rang de Saint-Denis et décida de la transporter à Saint-Antoine pour son fils Léo qui se mariait. L'hiver venu, on attela donc quatre chevaux à la maison qui était déposée sur trois *sleighs*, le tout attaché par des poulies et des câbles retenus par des équipes d'hommes robustes. Mais les berges étant assez abruptes du côté de Saint-Denis un peu en haut du village, la maison commença à prendre de la vitesse dans la pente et les hommes, malgré eux, furent forcés de lâcher prise. N'eût été un nœud dans un des câbles qui bloqua dans la poulie, on peut imaginer ce qui aurait pu arriver ! Mais les berges du côté de Saint-Antoine, bien plus douces à cet endroit, présentaient aussi des difficultés. Les traîneaux vinrent frapper le quai de roche et se fracassèrent. Il fallut atteler quatre autres chevaux et réparer les traîneaux afin de réussir à sortir la maison de la rivière. Inutile d'ajouter que le village au complet assistait au spectacle. La preuve de cette réussite est toujours là, au 572 du rang

<sup>1</sup> Marché entre Mr de la motte et urbain tessier, 11 mars 1681, Claude Mauque.

l'Acadie, où la maison poursuit son existence paisible<sup>2</sup>.

#### De Montréal à la baie James

Par suite de la mise en valeur de la baie James vers les années 1975, une multitude de contrats ont été accordés à des entreprises privées, qu'il s'agisse de construction de routes, d'aéroports, de digues ou de maisons. Ce fut le cas d'un contrat accordé à la firme Mobile Home Transfert, dont le propriétaire est Paul Archambault, fils d'Engelgert et de Margaret Daley<sup>3</sup>.

Cette entreprise qui transporte des auto caravanes, remorqua le premier bâtiment modulaire pour les entrepreneurs à la baie James. Paul Archambault, retraité et demeurant à Lacolle, en Montérégie, exploitait également un commerce qui louait des camions et remorques sous la raison sociale Les Locations Archambault.

#### De Trois-Pistoles au village Bic

Grâce à son ingéniosité, à sa débrouillardise et à son courage, Apollinaire Archambault, fils de Joseph et de Victorine Ayotte<sup>4</sup>, a réalisé malgré toutes les difficultés prévisibles et imprévisibles un colossal et démesuré projet devenu un extraordinaire défi. Il a déménagé sa maison de Trois-Pistoles au Bic, sur une distance de 60 km.

Effectivement, il a utilisé des billots sur lesquels roulaient les murs complets, les parties du toit de sa maison devenue une sorte de mécano. Les chevaux servaient de puissance pour déplacer et faire accéder sur le wagon la demeure réduite en pièces

détachées. Câbles et poulies canalisait les énergies et rendaient la tâche moins épuisante tant pour les hommes que pour les chevaux.

Arrivé à destination, c'est-à-dire à la gare, « la station » du Bic, on a utilisé le même procédé pour traîner le matériel jusqu'au cap sur lequel elle est définitivement « ancrée » depuis 1913 ou 1914. Le travail de reconstruction s'est fait par corvée constituée d'amis et de parenté du côté des Bellavance. Aujourd'hui, cette maison est centenaire. Au mois d'août 2000, elle a été l'objet d'un article intitulé « Décor théâtral sur fond de tradition » dans la revue – Décoration « Chez-Soi ». Apollinaire Archambault, est le grand-père de Roch, secrétaire de notre association, et oncle de Camille, notre président fondateur.

Cette maison à pignons et à lucarnes est coiffée d'un toit de tôle ondulée passé à l'aluminium à l'origine. Habillée de bardeaux de cèdre depuis ses tout débuts et peinte en blanc avec des cadres de fenêtres et de portes en vert, elle est aujourd'hui repeinte en bleu clair tirant plutôt sur le mauve. On a conservé la couleur et l'architecture de la grande galerie avec ses planches en forme de rames et ses hauts poteaux dessinés et tournés par Apollinaire. C'est une maison à deux cheminées. Fenêtres en bois à carreaux, extérieur accueillant et chaud elle a toujours conservé son cachet vieillot.



<sup>2</sup> *Mille saisons*, Saint-Antoine-sur-Richelieu, 1750-2000.

<sup>3</sup> Pierre Archambault, *Dictionnaire généalogique des Archambault d'Amérique*, Vol. 6, p. 161.

<sup>4</sup> *Ibid.*, Vol. 5, p. 106.



*Telle est aujourd'hui la maison d'Apollinaire Archambault,  
déménagée, en 1913 ou 1914, de Trois-Pistoles au Bic, dans le Bas-Saint-Laurent.*

---

**TRANSLATEX** +  
C o m m u n i c a t i o n s  
RÉDACTION • RÉVISION • TRADUCTION

---

LONGUEUIL  
1669, rue Cartier  
Longueuil (Québec) J4H 4E2  
(450) 463-0204 / Téléc. (450) 463-0227



CLAUDE GHANIMÉ